



**Etablissement secondaire  
des Bergières**

av. des Bergières 44  
case postale 38  
1000 Lausanne 22

REGLES D'UTILISATION DU RESEAU INTERNET

L'accès aux équipements informatiques et à Internet en particulier se fait toujours en présence et sous la surveillance d'un enseignant.

**Buts de l'utilisation d'Internet en milieu scolaire**

Le réseau doit être utilisé essentiellement pour :

- l'envoi et réception de courrier électronique avec des correspondants dans le cadre des activités scolaires;
- la recherche d'informations en relation avec les activités scolaires (travail interdisciplinaire, documentation...).

**Respect des droits d'auteurs**

Les textes, la musique et les images appartiennent en général à un auteur. La loi interdit de copier et de diffuser ces informations sans une autorisation de cet auteur. Dans le cadre d'un usage interne à l'école, il convient de toujours mentionner la source du document (nom de l'auteur, titre de l'ouvrage). Certains sites, parfois illégaux, mettent à disposition des logiciels commerciaux. La copie de ces derniers (piratage) est interdite.

Si les sites Internet permettent de consulter une foule de documents et d'informations utiles, il arrive qu'ils abritent des documents illégaux. En particulier les sites qui proposent des documents qui portent atteinte à la dignité de la personne, qui présentent un caractère pornographique, qui incitent à la haine raciale ou qui font l'éloge du crime et de la violence, sont interdits par la loi (code pénal suisse). Si les auteurs de ces sites sont punissables, ceux qui les consultent, copient ou diffusent les informations qu'ils y trouvent le sont également.

